BOURGEOISIE DE SIERRE

Location des couverts de Sierre et Granges

COUVERTS & SALLES	PRIX SANS RABAIS	PRIX AVEC RABAIS BOURGEOIS	FORFAIT POUR MISE À DISPOSITION
Ppetit couvert du Foulon *42 personnes*	CHF 200.-		CHF 150.-
Grand couvert, *600 personnes*	CHF 500.-		CHF 300.-
Carnotzet de Granges *30 personnes*	CHF 100.-	CHF 80.-	CHF 100.-
Salle bourgeoisiale de Granges (1 jour) *20 à 100 personnes*	CHF 300.-	CHF 225.-	CHF 200.-
Salle bourgeoisiale de Granges (2 jours) *20 à 100 personne*	CHF 450.-	CHF 330.-	CHF 200.-
Couvert de la Raspille *50 personnes*	CHF 200.-		CHF 150.-
Salle pour apéro d'enterrement à Granges	CHF 100.-		

A disposition : Eau chaude et froide, électricité, frigos, emplacement pour grillades et raclettes au charbon, WC.

Pour réserver les couverts et les salles de Granges, veuillez vous adresser à :
M. Grégory Thomassin au 076 529 33 51 (heures de bureau)

L'utilisation du carnotzet est **gratuite** pour toutes les autorités Communales et Bourgeoisiales en possession de la clé.



Bourgeoisie de Sierre
Avenue du Rothorn 2
3960 Sierre, Suisse

+41 (0)27 455 24 47
info@bourgeoisie-sierre.ch
bourgeoisie-sierre.ch

BOURGEOISIE DE SIERRE

Règlement d'utilisation 1/2

Article 1
Préjudice de fortune
Le propriétaire n'assume aucune responsabilité si, pour quelque raison que ce soit, l'état de l'infrastructure ne permet pas à la manifestation projetée d'avoir lieu, entraînant un préjudice de fortune par l'organisateur (billets vendus, etc.).

Article 2
Etat des lieux
Un état des lieux se fera lors de la remise des clefs, signé par les parties.

Article 3
Remise des clefs
Une personne responsable des locaux ou des installations remettra les clefs, effectuera avec le locataire le contrôle des locaux ou des installations. Ce même contrôle sera exécuté lors de la restitution des locaux.

Article 4
Matériel
Les locaux sont remis au locataire propres.

Article 5
Location
Le prix de location ainsi que le montant de la caution sont exigibles avant la prise de possession des locaux et doivent être acquittés conformément aux tarifs en vigueur (voir liste des prix).

Article 6
Annulation
En cas d'annulation de la réservation, voici les conditions d'annulation :
-Annulation jusqu'à **6 mois** avant la date de réservation : remboursement du **50%** du montant versé.
-Annulation **jusqu'à 30 jours** avant la date de réservation : remboursement du **25%** du montant versé.
-Annulation **moins de 30 jours** avant la date de réservation : **aucun** remboursement.

Article 7
Charges
Dans le prix de location sont incluses les charges d'électricité.

Article 8
Entretien et nettoyage
Les locaux seront restitués, propres, l'état des lieux sera contrôlé et contresigné.
Si le nettoyage n'était pas fait, ce travail serait effectué par du personnel de nettoyage, facturé au prix de CHF 40.- /h.



Bourgeoisie de Sierre
Avenue du Rothorn 2
3960 Sierre, Suisse

+41 (0)27 455 24 47
info@bourgeoisie-sierre.ch
bourgeoisie-sierre.ch

BOURGEOISIE DE SIERRE

Règlement d'utilisation 2/2

Article 9
Dépôt de garantie
Le montant du dépôt de garantie sera restitué au locataire, sous déduction des éventuels frais de nettoyage ou de réparation des dégâts causés.

Article 10
Conditions générales de police

- Respect de la tranquillité du voisinage, conformément aux dispositions du Règlement communal de police du 2 juin 2004 ; limite des décibels selon normes fédérales OPB.
- Pas de cantines ou stands hors des locaux, sauf dérogation particulière.
- Nettoyage du secteur par les organisateurs et entreposage des verres, pet, papiers et autres déchets selon les normes environnementales en vigueur.
- Tout matériel utilisé ou détérioré sera facturé par le service.
- Si vente d'alcool, l'autorisation de vente de boissons (Fr. 50.-/jour) est à retirer au poste de police. Interdiction de vente de vin et de bière aux moins de 16 ans et d'alcopops et spiritueux aux moins de 18 ans.

Article 11
Dispositions particulières
La personne responsable de l'organisation doit être majeure et obligatoirement présente durant toute la durée de la manifestation. Le propriétaire se réserve le droit de procéder à des contrôles.

Le for juridique est à Sierre.
Toute modification du présent règlement demeure réservée.

Un exemplaire du présent règlement est à retourner, dûment signé, à la Bourgeoisie de Sierre.
Une copie sera remise à la police municipale Sierre par le locataire.

Lu et approuvé le Le locataire



Bourgeoisie de Sierre
Avenue du Rothorn 2
3960 Sierre, Suisse

+41 (0)27 455 24 47
info@bourgeoisie-sierre.ch
bourgeoisie-sierre.ch